



COMITÉ DES FORÊTS

VINGT-QUATRIÈME SESSION

Rome, 16-20 juillet 2018

RENFORCEMENT DES ACTIVITÉS RELATIVES AUX FORÊTS DES RÉGIONS BORÉALES ET DES RÉGIONS TEMPÉRÉES

Note du Secrétariat

I. INTRODUCTION

1. En 2014, le Comité des forêts de la FAO (ci-après, le Comité) a demandé à la FAO d'intensifier l'appui qu'elle apporte aux pays en ce qui concerne les forêts boréales, «de prendre en compte les particularités des forêts boréales dans ses activités normatives et de terrain, concernant en particulier la protection des forêts, les feux de forêts, la gestion des espèces sauvages et le suivi du carbone» et «de continuer à examiner de nouvelles possibilités de renforcer les travaux interdisciplinaires menés sur les forêts boréales»¹. En 2016, le mandat du Comité a été étendu aux forêts des régions tempérées. À sa vingt-troisième session, le Comité a expressément demandé à la FAO «de renforcer ses activités dans le domaine des forêts tempérées et boréales, compte tenu de leur contribution à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris les activités relatives au changement climatique et l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition» et «d'étudier de nouvelles possibilités d'activités dans ce domaine, notamment la participation à des initiatives, des organes et des processus existants et l'établissement d'un groupe de travail spécial du Comité, et de présenter un document détaillé contenant des propositions concrètes sur la question, afin que le Comité l'examine à sa session suivante, en 2018, dans le cadre d'un point de l'ordre du jour distinct»². La Conférence de la FAO, à sa quarantième session (2017), dans le cadre de l'examen des résultats de la vingt-troisième session du Comité, a demandé à la FAO «de renforcer ses activités dans le domaine des forêts tempérées et boréales, compte tenu de la contribution de celles-ci à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris les activités relatives à la lutte contre le changement climatique et à l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition».

¹ Rapport de la vingt-deuxième session du Comité des forêts (23-27 juin 2014), COFO/2014/REP, paragraphes 97 à 99.

² Rapport de la vingt-troisième session du Comité des forêts (18-22 juillet 2016), COFO/2016/REP, paragraphes 14 c) et 34.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org

2. En réponse aux demandes adressées par le Comité et la Conférence, la FAO a élaboré un document détaillé concernant les forêts boréales et, plus particulièrement, leur importance, les défis et les possibilités qui leur sont attachés, les initiatives existantes et les moyens permettant de renforcer les activités de l'Organisation dans ce domaine³. Ce document a été examiné par la Commission européenne des forêts à sa trente-neuvième session et par la Commission des forêts pour l'Amérique du Nord à sa vingt-neuvième session, en 2017.

3. La Commission européenne des forêts⁴ a noté que, s'agissant de la portée géographique, «la différence qui prévalait entre les forêts boréales et les forêts tempérées ne permettait pas de justifier une approche unifiée de ces deux biomes et que des démarches distinctes et plus ciblées seraient davantage susceptibles d'avoir les effets escomptés». Elle a recommandé à la FAO «d'envisager de coopérer plus activement avec les mécanismes existants plutôt que de créer une plateforme supplémentaire, et a encouragé ces mécanismes à essayer de collaborer davantage avec la FAO et la [Commission économique pour l'Europe (CEE)], le cas échéant.» La Commission a également encouragé la FAO à continuer de renforcer son appui aux États Membres, tant sur le plan opérationnel qu'en matière d'information.

4. La Commission des forêts pour l'Amérique du Nord⁵ a noté que, compte tenu des efforts importants que déployaient déjà d'autres entités dans le domaine des forêts tempérées, le renforcement des activités de la FAO devait plutôt porter sur les forêts boréales. Elle a également indiqué que la FAO devait travailler en étroite collaboration avec d'autres organismes et processus, y compris le Groupe de travail circumboréal, et non pas procéder à la mise en place d'un nouveau groupe de travail structuré, à composition non limitée, relevant de l'Organisation, ce qui comporterait la mobilisation de nouvelles ressources ou le déplacement d'activités existantes.

5. Le présent document, qui a été établi en tenant compte des informations transmises aux Commissions, porte principalement sur les forêts des régions boréales et sur les possibilités de collaboration de la FAO avec les mécanismes existants.

II. INITIATIVES EXISTANTES ET ACTIVITÉS INSTITUTIONNELLES

6. Le document qui a été présenté aux commissions régionales des forêts donnait une vue d'ensemble des activités menées au niveau institutionnel. Ces initiatives se distinguent et se recoupent de manière complexe, notamment en ce qui concerne les problèmes, la participation des pays et le niveau d'engagement. Certaines sont exclusivement dédiées au biome boréal (comme le Groupe de travail circumboréal ou l'Association internationale de recherches sur les forêts boréales) ou concernent une région précise (le réseau *Barents Forest Sector Network* du Conseil euro-arctique de Barents, la Commission économique pour l'Europe, l'Institut forestier européen et le processus *Forest Europe*, par exemple), alors que d'autres sont de portée mondiale et traitent de questions diverses intéressant les forêts boréales (comme la Convention sur la diversité biologique, la FAO, la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, l'Union internationale des instituts de recherches forestières, le Processus de Montréal, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ou encore le Forum des Nations Unies sur les forêts).

7. La FAO entretient une coopération technique active dans le secteur forestier avec les principaux pays des régions boréales. Par ailleurs, les activités normatives que mène l'Organisation dans certains domaines, comme les incendies de forêt, la santé des forêts, les ravageurs et les maladies et le changement climatique, sont particulièrement pertinentes au regard des forêts boréales. On peut citer en exemple les directives sur les incendies de forêt, les mesures phytosanitaires et le changement climatique établies à l'intention des décideurs, l'étude *Global review of forest pests and diseases*, la

³ Renforcement des activités de la FAO sur les forêts boréales et tempérées, FO:EFC/2017/17.

⁴ Rapport de la session conjointe du Comité des forêts et de l'industrie forestière et de la Commission européenne des forêts, FO:EFC/2017/2, paragraphes 79 à 83.

⁵Rapport de la vingt-neuvième session de la Commission des forêts pour l'Amérique du Nord, FO:NAFC/2017/REP, paragraphes 135 à 137.

publication *Forestry for a low-carbon future* ainsi que les enquêtes socioéconomiques sur les forêts. La FAO, en collaboration avec des organismes partenaires, a lancé une nouvelle initiative sur le thème «Du bois durable pour un monde durable»⁶, particulièrement importante pour les pays qui abritent des forêts boréales et des forêts tempérées.

8. Les forêts boréales constituent un domaine d'intérêt particulier pour la Commission européenne des forêts et la Commission des forêts pour l'Amérique du Nord. Le Comité consultatif de la filière bois durable est un organe statutaire de la FAO, auquel participent les associations régionales et nationales de professionnels du secteur forestier qui représentent les points de vue du secteur privé et inscrivent la bioéconomie parmi leurs domaines d'action prioritaires communs.

9. Les pays membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE), y compris le Canada et les États-Unis d'Amérique, abritent la majeure partie des forêts boréales et des forêts tempérées de la planète. Dans le cadre de leur programme de travail intégré, la Commission européenne des forêts de la FAO et le Comité des forêts et de l'industrie forestière de la CEE mènent des activités communes concernant les marchés des produits forestiers, la dendroénergie et les ressources forestières (notamment un inventaire et des critères et indicateurs relatifs à la gestion durable des forêts), qui sont toutes en rapport direct avec les questions liées aux forêts boréales. D'autres organismes et mécanismes régionaux et interrégionaux compétents dans ce domaine sont, notamment, *Forest Europe*, le Processus de Montréal et l'Institut forestier européen.

10. Un certain nombre de mécanismes institutionnels portent une attention particulière à l'environnement boréal, y compris les forêts. L'Association internationale de recherche sur la forêt boréale (IBFRA) met en liaison les chercheurs spécialistes des forêts issus de pays abritant des forêts boréales. Elle a pour mission de coordonner les travaux de recherche fondamentale et de recherche appliquée, d'améliorer la connaissance de ces forêts et de diffuser les résultats des études. L'IBFRA met principalement l'accent sur la recherche écologique et, en particulier, sur les effets du changement climatique et l'incidence des stratégies d'atténuation et d'adaptation mises en place. En septembre 2018, elle accueillera une conférence internationale sur le thème «Les forêts des régions froides sont-elles à risque?». Le réseau *Barents Forest Sector Network*, qui est l'un des groupes de travail du Conseil euro-arctique de Barents, vise à créer les conditions nécessaires au renforcement du secteur forestier, des valeurs environnementales et de la filière bois, au moyen d'actions, de projets et de programmes concrets menés en collaboration, dans la région de Barents.

11. Le Groupe de travail circumboréal, qui regroupe six pays (Canada, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, Norvège et Suède), vise à renforcer la coopération dans le domaine des forêts boréales, et cela en particulier autour de deux thèmes: les forêts boréales et la bioéconomie (dimension socioéconomique), et la résilience et la vulnérabilité des écosystèmes des forêts boréales face au changement climatique (sciences naturelles). Le Groupe de travail organise un sommet ministériel pour la région boréale, qui se tiendra en Suède en juin 2018, visant à promouvoir la coopération et à favoriser une approche intégrant la gestion durable des forêts et la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD). La FAO, qui a été consultée dans le cadre de la préparation de cette réunion, est invitée à y participer et à présenter ses activités et ses priorités intéressant les forêts et le secteur forestier dans la région circumboréale. Une déclaration ministérielle est en cours d'élaboration, par laquelle les pays réaffirmeront leur engagement en faveur de la gestion durable des forêts boréales, en particulier dans le contexte du changement climatique.

⁶ www.fao.org/forestry/sustainable-wood/fr/

III. POSSIBILITÉS DE RENFORCEMENT DES ACTIVITÉS DE LA FAO RELATIVES AUX FORÊTS BORÉALES

12. Comme indiqué plus haut, une grande partie des activités de la FAO dans le domaine forestier sont pertinentes au regard des forêts boréales et peuvent être renforcées en mettant davantage l'accent sur le biome boréal, par exemple dans le cadre de l'élaboration de directives ou de nouvelles méthodologies, de leur mise à l'essai et de leur promotion. On trouvera ci-après quelques-unes de ces possibilités de renforcement.

13. Les forêts boréales sont particulièrement vulnérables au changement climatique, sachant que, dans les zones de haute latitude, la hausse des températures devrait être plus élevée que la moyenne mondiale et que le développement et la restauration de l'écosystème forestier boréal sont un processus généralement lent. La FAO est en train de mettre au point un cadre méthodologique pour l'évaluation de la vulnérabilité des forêts et des personnes qui en sont tributaires, face au changement climatique, qui permettra d'aider les pays à planifier leurs mesures d'adaptation. Cette méthodologie, qui sera tout à fait pertinente pour les forêts boréales, devrait être testée et mise en application dans les pays qui abritent ces forêts.

14. Les forêts boréales sont exposées à des pertes de carbone dues aux perturbations naturelles telles que les incendies de forêt, les insectes, les sécheresses, les chablis et les inondations. Dans ces forêts, les effets du changement climatique sont susceptibles d'altérer la croissance des arbres et leur taux de mortalité et d'accroître les risques de perturbations telles que les incendies et les ravageurs; le changement climatique peut aussi avoir une incidence au niveau des sols, des tourbières et du permafrost. La gestion des feux de forêt et des ravageurs, en lien non seulement avec le changement climatique, mais aussi avec les interventions humaines (négligence humaine directe dans le cas de nombreux incendies, conversion de terres forestières fragiles à des fins d'urbanisation, reboisement au moyen d'espèces inadaptées), pose des défis considérables, qui diffèrent d'un pays à l'autre.

15. S'agissant des incendies de forêt, la FAO pourrait intervenir à la fois en tant que fournisseur d'informations fiables et qu'organisateur et facilitateur neutre de débats sur les questions relatives à la gestion des incendies touchant les forêts boréales, tout en s'employant à rassembler les scientifiques et les décideurs pour des discussions autour de ces questions. Compte tenu de son expérience en matière de partenariat, d'engagement, de communication et d'interaction, la FAO pourrait assurer l'analyse et le suivi de données et d'informations sur les incendies de forêt, propres à éclairer les décisions en matière de politiques; contribuer à l'évaluation des dégâts et des pertes dus aux feux de forêt et aider à concentrer les efforts et les ressources sur les zones critiques dans lesquelles des interventions et des investissements sont nécessaires pour réduire les risques; mener une action de sensibilisation à l'importance de la gestion des incendies de forêt pour la concrétisation des objectifs mondiaux; et entretenir et renforcer les relations avec les réseaux mondiaux (comme le Centre mondial de surveillance des incendies et l'Observatoire mondial des forêts), pour une action en faveur d'une meilleure gestion des incendies dans les forêts boréales.

16. S'agissant de la santé des forêts, la FAO anime actuellement cinq réseaux régionaux sur les espèces envahissantes (dont un pour l'Europe et l'Asie centrale) visant à promouvoir l'échange d'information et la mobilisation de ressources; à encourager la collaboration avec les organismes internationaux et régionaux s'occupant de la santé des forêts; à renforcer les capacités nationales de lutte contre les ravageurs des forêts; et à appuyer les projets, mener une action de sensibilisation au niveau régional et servir de lien entre les spécialistes, les institutions, les réseaux et les autres parties prenantes concernées par les espèces forestières envahissantes et la santé des forêts. Par ailleurs, la FAO collabore étroitement avec le Groupe de travail sur les insectes, les maladies et les plantes envahissantes de la Commission des forêts pour l'Amérique du Nord. À l'avenir, l'Organisation pourrait renforcer ces activités en mettant l'accent sur les défis liés aux forêts boréales, par exemple au moyen de mesures de prévention telles que la détection précoce et l'action rapide face aux principaux ravageurs envahissants; sur le renforcement des mesures phytosanitaires pour lutter contre l'introduction de nouveaux ravageurs; sur l'élaboration de méthodes visant à combler les lacunes en matière d'information et les incertitudes scientifiques et à pouvoir ainsi mieux comprendre les

infestations de ravageurs et le dépérissement des forêts liés au climat; et sur l'amélioration de la résilience de l'écosystème forestier boréal aux infestations de ravageurs.

17. Au titre des ODD, de l'Accord de Paris et du Plan stratégique des Nations Unies pour les forêts, les pays se sont résolument engagés à assurer une gestion durable de leurs forêts. Afin de pouvoir suivre les progrès réalisés dans ce domaine et en rendre compte, il faut disposer de données fiables et actualisées concernant les ressources forestières des pays. L'Évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO, qui est la source la plus complète de données sur les forêts, fournit des informations ventilées par biome sur la superficie boisée et l'évolution du couvert forestier. Elle peut ainsi servir de référentiel mondial d'information sur le biome forestier boréal. Les techniques de télédétection qui seront employées pour mener à bien l'Évaluation de 2020 devraient permettre d'améliorer considérablement la qualité des données relatives à de vastes zones forestières boréales où les enquêtes sur le terrain sont difficiles et coûteuses.

18. La FAO renforce actuellement ses activités concernant les apports des produits forestiers à la bioéconomie, notamment dans le cadre d'une nouvelle initiative sur le thème «Du bois durable pour un monde durable» dont l'objectif est de renforcer la contribution que les filières bois durable apportent au développement durable et à l'atténuation du changement climatique, en collaboration avec les partenaires internationaux. Cette initiative vise à mener une action de plaidoyer et de sensibilisation aux avantages des produits ligneux durables, à renforcer les capacités à l'appui de ces filières dans le contexte de la bioéconomie et à faciliter l'accès aux financements et aux marchés. Elle offre aux pays des régions boréales de nouvelles possibilités de renforcement de la contribution des produits issus des forêts boréales à la bioéconomie.

19. Conformément aux recommandations de la Commission européenne des forêts et de la Commission des forêts pour l'Amérique du Nord, la FAO pourrait s'appuyer sur les mécanismes existants et favoriser une plus grande attention en faveur des forêts boréales. À cet égard, un mécanisme clé consisterait à faire une plus large place à ces forêts dans les activités techniques menées au Siège de la FAO et dans les bureaux régionaux, en partenariat avec d'autres organismes. Un exemple de cette attention accrue est le questionnaire collaboratif sur les ressources forestières de l'Évaluation des ressources forestières mondiales. Le Groupe de travail du Processus de Montréal sur les critères et indicateurs relatifs à la conservation et la gestion durable des forêts boréales et tempérées, la CEE et la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe participent tous au questionnaire collaboratif, dont les données sont partagées par les partenaires, ce qui contribue à en améliorer la cohérence. L'Évaluation des ressources forestières mondiales de 2020 permettra de renforcer davantage les partenariats autour du questionnaire grâce à la collecte conjointe de données aux fins de l'établissement de rapports pan-européens sur les indicateurs de la gestion durable des forêts, en collaboration avec *Forest Europe* et la CEE. Ces données seront recueillies à partir de la nouvelle plateforme en ligne spécialement consacrée à l'Évaluation. Par ailleurs, la FAO a noué un partenariat innovant avec Google, afin de permettre aux pays d'accéder à une vaste base de données géospatiales, y compris à des images satellites en libre accès.

20. La Commission des forêts pour l'Amérique du Nord est dotée de groupes de travail particulièrement actifs, chargés de questions diverses telles que la sylviculture, les incendies de forêt, les ravageurs et les maladies des forêts, pour n'en citer que quelques-uns. À sa vingt-neuvième session, elle a recommandé que les questions relatives aux régions boréales soient traitées dans le cadre de ces groupes de travail. Par ailleurs, certaines des équipes thématiques de spécialistes de la Commission européenne des forêts et du Comité des forêts et de l'industrie forestière, qui appuient la mise en œuvre de leur programme de travail intégré 2018-2021, pourraient porter une attention accrue aux forêts boréales, en particulier les équipes qui s'occupent des données, du suivi et de l'évaluation, des emplois verts dans le secteur forestier et des incendies de forêt.

21. La FAO travaille en collaboration avec un certain nombre d'organismes régionaux et internationaux de recherche s'occupant des forêts et contribue à la diffusion des connaissances issues des travaux de recherche et au renforcement de l'interface entre sciences et politiques. L'IBFRA pourrait être un partenaire idéal pour mener ce type d'activités relatives aux forêts boréales. À cet effet, une collaboration pourrait être établie avec le Groupe de travail circumboréal, qui vise lui aussi à faciliter l'échange de connaissances, en particulier entre les chercheurs et les décideurs.

IV. Points à examiner

22. Le Comité souhaitera peut-être inviter les pays membres à améliorer la visibilité et la reconnaissance des forêts boréales dans le cadre des instances politiques internationales pertinentes et à promouvoir la continuité et une planification rigoureuse de la coopération scientifique et technique dans ce domaine.

23. Le Comité souhaitera peut-être recommander à la FAO de:

- renforcer les activités relatives aux forêts boréales dans le cadre de ses programmes en cours et en s'appuyant sur les mécanismes existants, tels que les groupes de travail régionaux ou les équipes de spécialistes;
- veiller, par l'intermédiaire de ses organes directeurs et, en particulier, de la Conférence, à ce que les activités relatives aux forêts boréales soient dûment prises en compte dans le Programme de travail et budget et dans le Plan à moyen terme.